

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) des Deux-Sèvres agit en faveur des parcours de santé et du maintien à domicile.

Dans le cadre de l'HTU :


- Le DAC a un rôle d'intermédiaire entre l'adresseur et l'EHPAD,
- Il vérifie l'éligibilité au dispositif,
- Il peut valider et effectuer le suivi du séjour au regard des critères fixés,
- Il gère la préparation de la sortie,
- Il effectue le suivi post-hébergement temporaire d'urgence.

Coordonnées de contact DAC 79 :

 **Contact Nord : 05 49 65 09 10**
Contact Sud : 05 49 33 55 13

ou

 **0809 109 109**
prix d'un appel local
service gratuit

 contact.nord@dac-79.fr
contact.sud@dac-79.fr

Les demandes d'HTU seront réceptionnées par le DAC les jours ouvrés, entre 9h et 17h. En dehors de ces horaires, une entrée directe peut être envisagée le soir ou le week-end (cf. contacts téléphoniques des EHPAD réalisant des entrées directes).



L'Hébergement Temporaire d'Urgence en EHPAD en DEUX-SÈVRES



Qu'est-ce que c'est ?

L'HTU consiste à proposer aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, un **hébergement temporaire non programmé** en EHPAD pour 30 jours maximum :

- En sortie d'hospitalisation, ou services des urgences, avant la réintégration du domicile dans un cadre sécurisé ou une orientation vers une nouvelle structure d'accueil.
- A domicile, en cas de défaillance d'un aidant, ou en cas d'hospitalisation soudaine de celui-ci.

Les enjeux ?

- > Faciliter les sorties d'hospitalisation et fluidifier l'aval des urgences pour les personnes âgées en perte d'autonomie
- > Améliorer et sécuriser le retour à domicile d'une personne âgée après un séjour hospitalier.
- > Limiter la durée de séjour à l'hôpital et les ré-hospitalisations évitables
- > Préparer le retour au domicile avec la famille, les proches et les services sociaux



L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine finance ce dispositif afin d'arriver à un reste à charge de 20€/jour pour la personne accueillie.

A qui s'adresse l'HTU ?

Le dispositif s'adresse à un public âgé de **plus de 60 ans** domicilié sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Les bénéficiaires de ce dispositif doivent être **médicalement stables** et **relever d'une prise en charge d'EHPAD**.

Motifs d'admission

- > Sortie d'hospitalisation ou d'un service d'urgences.
- > Hospitalisation de l'aidant / défaillance soudaine de l'aidant.
- > Situation complexe à domicile : impossibilité ponctuelle d'un maintien à domicile dans l'attente d'un plan d'aide ou situations critiques repérées par le DAC ou les acteurs du domicile.

Rappel : Une solution d'aval doit être possible et organisée dès l'admission. Il est donc indispensable de commencer à préparer le devenir de la personne concernée en accord avec celle-ci. Pour ce faire, un appel des professionnels du DAC se fait dans les 48 à 72 heures vers l'établissement d'accueil.

En quoi l'HTU se distingue de l'hébergement temporaire classique ?

L'entrée en HTU doit s'organiser le jour de la demande ou dans les plus brefs délais afin de répondre au besoin de prise en charge immédiate.

L'HTU n'a pas vocation à répondre à tous les motifs possibles de recours à l'hébergement temporaire de droit commun comme par exemple le répit, les vacances du proche aidant ou encore l'adaptation du logement.

Ce qui diffère :

- > La durée du séjour qui ne doit pas excéder 30 jours maximum.
- > Le reste à charge pour l'utilisateur doit être de 20 € / jour.

Quels professionnels peuvent solliciter l'HTU ?

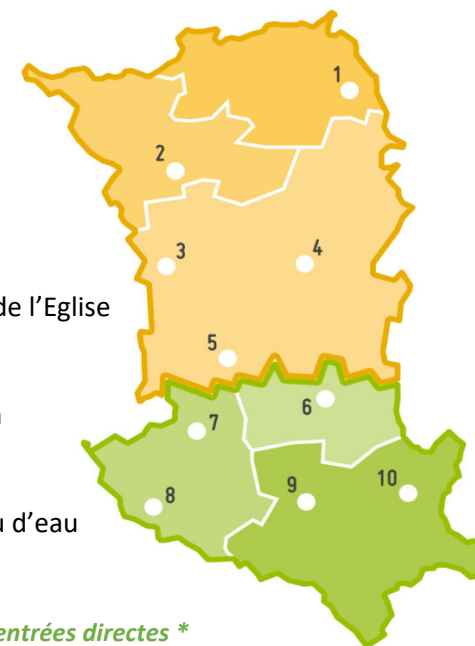
Les demandes d'HTU peuvent être formulées par :

- Les services médicaux et/ou sociaux hospitaliers,
- Les professionnels du domicile (évaluateurs APA, SSIAD, SAD, ASG...),
- Les professionnels de santé libéraux,
- Les collectivités territoriales (CIAS, CCAS ...).

Quelle organisation territoriale en Deux-Sèvres ?

10 places d'HTU existent sur le territoire, réparties sur les EHPAD, de la manière suivante :

- 1. OIRON**
Résidence L'Orée des Bois
28 rue Madame de Montespan
05.49.96.51.12
- 2. COURLAY**
Le Pied du Roy - 20 rue de la Lande
- 3. L'ABSIE - entrées directes ***
La Résidence Les Abiès - 6 bis, place de l'Eglise
05.49.95.33.60
- 4. PARTHENAY - entrées directes ***
Les Orangers - 23 rue Georges Turpin
05.49.71.24.10
- 5. CHAMPDENIERS**
Résidence du Parc - Place du Château d'eau
05.49.25.81.24
- 6. ST-MAIXENT-L'ECOLE - entrées directes ***
Groupe Hospitalier - 13 rue du Panier Fleuri
05.49.76.49.76
- 7. NIORT**
Le Cèdre Bleu - 83 rue de Goise
05.49.78.37.87
- 8. MAUZE-SUR-LE-MIGNON**
Résidence de Vallois - Route d'Usseau
- 9. CELLES-SUR-BELLE**
Les Chanterelles - 7 rue du Treuil
05.49.79.80.39
- 10. LEZAY**
Fondation Dussouil - 1 rue de Vaugru
05.49.27.80.20



*Voir conditions des entrées directes au dos.